



United Nations  
Climate Change



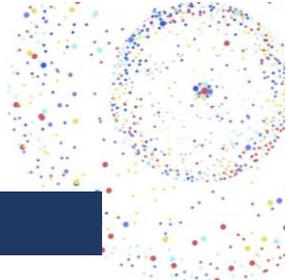
**RCC Caribbean**

Collaboration for Climate Action

## Proposition de renforcement des capacités du RCC Caraïbes

### Résumé de la proposition

|  |  |
|--|--|
| <b>Titre</b>   | Renforcement des capacités pour une mise en œuvre efficace des approches non marchandes (NMA) de l'article 6.8   |
| <b>Objectifs principaux</b>                          | <ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser à l'article 6.8 Approches non marchandes (NMA)</li><li>• Améliorer la compréhension des opportunités pour les pays des Caraïbes dans le cadre d'approches non marchandes.</li><li>• Promouvoir la compréhension des NMA et de la manière dont ils peuvent être utilisés dans le contexte de la mise en œuvre des CDN</li></ul>  |
| <b>Lieu</b>  | Webinaire  |
| <b>Origine</b>                                       | RCC Caraïbes   |
| <b>Date proposée</b>                                 | 12 mai 2025  |
| <b>Portée thématique et ordre du jour provisoire</b> | <p><b>Thème principal :</b><br/>Introduction aux approches non marchandes au titre de l'article 6.8.</p> <p><b>Aperçu préliminaire du programme :</b><br/>L'atelier comprendra des séances techniques présentées par des experts de l'article 6.8, axées sur le cadre des NMA 6.8 et son application. Ces séances aborderont le caractère volontaire des NMA, les possibilités de coopération et le rôle des NMA dans l'amélioration de l'action climatique et du développement durable.</p> |
| <b>Nombre de participants</b>                        | <ul style="list-style-type: none"><li>○ À confirmer</li></ul>  |



## Note conceptuelle détaillée

# Renforcement des capacités pour une mise en œuvre efficace des approches non commerciales de l'article 6.8 dans les Caraïbes

--- Mai 2025 ---

### 1. Arrière-plan

L'article 6 de l'Accord de Paris a établi trois mécanismes permettant aux Parties de collaborer et d'œuvrer ensemble pour la réalisation de leurs objectifs respectifs, fixés dans leurs Contributions Déterminées au Niveau National (CDN). Les mécanismes créés par les paragraphes 2 et 4 de l'article 6 sont des mécanismes fondés sur le marché, ce qui signifie qu'ils impliquent la transaction des résultats d'atténuation. Le mécanisme créé par le paragraphe 8 établit des approches non marchandes (AMN),<sup>1</sup> ce qui signifie qu'elles n'impliquent pas la transaction des résultats d'atténuation.

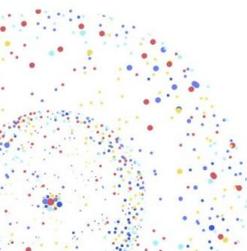
Lors des COP26, COP27 et COP28, trois décisions ont été adoptées concernant l'article 6.8, qui ont façonné les NMA telles qu'elles sont connues aujourd'hui. Le tableau ci-dessous présente ces trois décisions :

| DÉCISION / LIEN          | TITRE   |
|--------------------------|---|
| <a href="#">4/CMA.3</a>  | Programme de travail au titre du cadre pour les approches non fondées sur le marché visé à l'article 6, paragraphe 8, de l'Accord de Paris.                             |
| <a href="#">8/CMA.4</a>  | Questions relatives au programme de travail au titre du cadre pour les approches non fondées sur le marché visé à l'article 6, paragraphe 8, de l'Accord de Paris.      |
| <a href="#">17/CMA.5</a> | Programme de travail au titre du cadre pour les approches non fondées sur le marché visé à l'article 6, paragraphe 8, de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3. |

Conformément à la décision 4/CMA.3, les NMA sont menées entre deux ou plusieurs Parties à l'Accord de Paris qui s'engagent volontairement. Elles peuvent également inclure des parties prenantes non-Parties, telles que des acteurs des secteurs privé et public, et des organisations de la société civile. Ces approches n'impliquent pas le transfert des résultats d'atténuation et visent à faciliter la mise en œuvre des CDN des Parties hôtes. Les NMA, dans le cadre adopté, représentent :

---

<sup>1</sup> Plusieurs pays des Caraïbes ont déjà désigné des points focaux nationaux pour l'article 6.8. Les Parties souhaitant désigner un point focal national pour l'article 6.8 **doivent envoyer un courriel à [nma-platform@unfccc.int](mailto:nma-platform@unfccc.int)**.





- Actions coopératives volontaires qui ne reposent pas sur des approches fondées sur le marché et qui n'incluent pas de transactions ou d'opérations de contrepartie.
- Des actions intégrées, innovantes et transformatrices qui ont un potentiel significatif pour atteindre des ambitions plus élevées en matière d'atténuation et d'adaptation.
- Actions qui soutiennent la mise en œuvre des CDN des Parties hébergeant des NMA et contribuent à atteindre l'objectif de température à long terme de l'Accord de Paris.

La décision stipule également que l'objectif de ces NMA est de promouvoir l'ambition en matière d'atténuation et d'adaptation, d'accroître la participation des secteurs public et privé et de la société civile, et d'offrir des opportunités de coordination entre les instruments et les dispositifs institutionnels pertinents.

## 2. Objectifs principaux

1. Fournir une introduction approfondie aux approches non marchandes décrites dans l'article 6.8 de l'Accord de Paris.
2. Clarifier comment les NMA peuvent soutenir l'action climatique, le développement durable et l'éradication de la pauvreté, sans impliquer le commerce du carbone ou les transferts de résultats d'atténuation.
3. Guider les participants sur la manière de désigner les points focaux nationaux pour l'article 6.8 et comment accéder à la plateforme NMA, en encourageant une plus grande participation régionale.
4. Permettre aux pays d'explorer les possibilités de coopération et de coordination entre les secteurs et les instruments, améliorant ainsi la mise en œuvre des CDN.

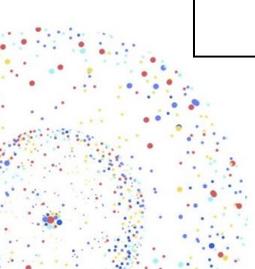
## 3. Profil du participant

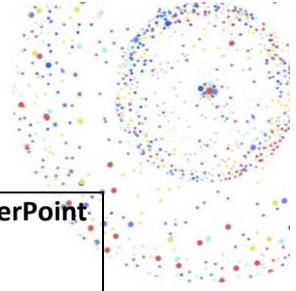
*L'atelier prévoit la participation de :*

- Article 6.8 Points focaux
- Des représentants gouvernementaux de divers ministères des pays des Caraïbes
- Expert des Caraïbes du RCC de la CCNUCC

## 4. Ordre du jour préliminaire

| Temps      | Sujet                               | Responsable                         | Commentaires   |
|------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| 05 min     | <b>Mot de bienvenue</b>             | CCNUCC RCC responsable des Caraïbes | Accueille les participants et présente le sujet du webinaire.  |
| 10 minutes | <b>Présentations et brise-glace</b> | RCC Caraïbes                        | <b>Présentateur</b> : Donne un bref aperçu des objectifs et de la structure du webinaire.<br><b>Entretien ménager</b> : couvre les aspects techniques (coupure/désactivation du son, questions-réponses, chat), les règles de base et les attentes en matière de participation |





|            |   |  |  |
|------------|---|--|--|
| 15 minutes | <b>Session 1 : Introduction à l'article 6.8 et aux approches non marchandes</b><br><br><b>Questions et réponses</b> |  | <b>Présentation technique PowerPoint</b> |
| 15 minutes | <b>Session 2 : Plateforme et points focaux de la NMA</b><br><br><b>Questions et réponses</b>                        |  | <b>Présentation technique PowerPoint</b> |
| 40 minutes | <b>Session 3 : Groupes de discussion</b><br><b>« Explorer les possibilités offertes par l'article 6.8 »</b>         |  |  |
| 05 min     | <b>Remarques finales</b>  | CCNUCC RCC<br>responsable des Caraïbes |  |

